

Intervention devant la Commission parlementaire sur l'aménagement du territoire

Préparé par :

M. Gaëtan Ruest, ing.

Maire de la Ville d'Amqui



Pour :

Les députés membres de la Commission de l'aménagement du territoire portant sur le projet de loi 34, loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Assemblée nationale du Québec

Salle Louis-Joseph-Papineau

Hôtel du Parlement

Québec, le 1^{er} février 2012

Bonjour messieurs et mesdames les députés,

Madame la Présidente,

Je vous remercie d'avoir bien voulu m'inviter à venir vous donner mon point de vue en lien avec le projet de loi 34, lequel vise à assurer l'occupation et la vitalité de tous les territoires du Québec!

Plusieurs d'entre vous me connaissent! À plusieurs reprises, j'ai en effet revendiqué des actions concrètes et significatives pour le développement de la ville d'Amqui et de la magnifique région de La Matapédia dont je suis vraiment très fier! J'imagine que vous m'avez invité à vous rencontrer pour que je vous suggère des modifications au projet de loi, suggestions issues de mon humble expérience personnelle que j'ai acquise du développement local et régional, et ce, depuis plus de 40 ans!

Je ne veux pas ressasser une fois de plus les vieilles critiques à l'effet que nos appareils administratifs fédéral et provincial sont trop centralisés, trop lents, trop lourds et cherchant en vain depuis au moins 30 ans, les moyens de ne plus faire du mur-à-mur. La cause, en ce qui me concerne, a été entendue. Mais, nous avons le devoir de prendre rapidement le virage de la responsabilisation accrue vers la BASE afin d'accroître nos performances sur le plan du développement durable et écoviable!

Nous avons dans chacune de nos communautés et régions, des effectifs humains de plus en plus compétents et en mesure d'assumer avec efficacité, compétence, courage, savoir-faire, détermination et volonté la revitalisation et redynamisation de leur milieu de vie respectif! Au début des années 60, la majorité des communautés et régions ne pouvait compter que sur une poignée d'individus ayant acquis des connaissances comme par exemple le curé, le notaire, le médecin et le maire! Aujourd'hui, nous retrouvons des citoyen(ne)s de diverses formations qui souhaitent vivre en région, qu'ils ou qu'elles en soient issues ou non. Ceux-ci sont prêts à prendre en main leur avenir et devenir collectif, mais encore faut-il qu'on leur fasse confiance en leur donnant les moyens politiques et financiers de s'assumer pleinement dans une solide approche d'habilitation (Empowerment!).

Toutefois, un tel virage ne pourrait se prendre, comme pour tout bon projet, que par une approche par étape. Par exemple, la mise en place des MRC s'est elle-même faite par une première étape d'un projet pilote. La MRC de La Matapédia fut l'une des trois premières à voir le jour au Québec et à ouvrir la voie. Aujourd'hui, la MRC de La Matapédia demeure un solide exemple à suivre avec ses services de génie municipal et forestier, d'urbanisme, d'évaluation foncière et d'incendie, tous unifiés pour l'ensemble de ses 18 municipalités (toujours la seule MRC à avoir réussi un tel projet!).

En ce moment, nous travaillons à la réalisation d'un plan de développement durable inspiré des parcs naturels de France, plan mettant à contribution les 18 municipalités ainsi que plusieurs autres partenaires dont le Fonds municipal vert de la FCM (Fédération canadienne des municipalités) pour plus de 300 000 \$ d'un projet de plus de 600 000 \$ étalé sur trois (3) ans. La MRC de La Matapédia est aussi partenaire avec les MRC de Rimouski-Neigette, de Matane et de la Mitis dans la régie de l'aéroport régional de Mont-Joli, de même que dans la régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles avec la MRC de La Mitis. Les 18 municipalités de La Matapédia se sont aussi associées, il y a quelques années passées, en tant que propriétaires et gestionnaires de la station de ski de La Matapédia.

Les Matapédiens en suivi aux Opérations Dignités 1 et 2, mis sur pieds au début des années 70 la toute première Société d'Exploitation des Ressources de la Vallée (SERV). De plus, au milieu des années 90 les Matapédiens ont revendiqué et obtenu la gestion des rivières Matapédia, Patapédia pour la pêche aux saumons jusqu'alors gérées par la SÉPAQ. Pour ce faire ils mirent sur pieds la CGRMP (Corporation de gestion des Rivières Matapédia et Patapédia). Un véritable succès de prise en charge par le milieu même de l'une de ses ressources renouvelables. Également, plus récemment les Matapédiens réclamèrent et obtinrent la gestion des ressources fauniques de la réserve forestière de La Dunière et plus particulièrement la chasse à l'original. Un autre éclatant succès de prise en charge locale.

De plus, les Matapédiens continuent à créer des entreprises diverses de type coopératif pour redonner à des communautés, à titre d'exemple : un dépanneur avec services d'essence. Fondée il y a plus d'une dizaine d'années maintenant, la Coopérative forestière de La Matapédia est une autre des réussites des

Matapédiens pour prendre en main leur propre développement, coopérative qui s'est vu décerner plusieurs prix d'excellence. Que dire aussi d'Impression Alliance 9000, une entreprise de travail adapté qui a été mise sur pieds par les Matapédiens et dont l'exemple a été maintes et maintes fois cité et qui dans ses périodes de pointe peut compter jusqu'à 200 employé(e)s.

Ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que nous sommes de plus en plus aptes, dans nos régions respectives, d'assumer nous-mêmes notre développement local par la BASE. En effet, chacune des régions a ses propres exemples à succès à pour le démontrer. L'actuel projet de loi 34 doit en tenir compte non pas en terme de plus d'encadrement que j'appellerai du paternalisme, mais en terme de responsabilisation politique accrue avec les moyens financiers appropriés pour les assumer.

Toutefois, plutôt que de vous présenter des propositions de modification pour chacun des articles, je préfère me mettre à votre place et vous présentez mes suggestions afin que nous puissions avoir un échange plus constructif sur le développement des régions et des villes du Québec à l'heure des changements climatiques et des pays aux économies émergentes.

La caractéristique de ces deux défis est qu'ils s'imposent à nous de plus en plus rapidement et lourdement. En somme, nous n'avons plus de temps à perdre. Après avoir pris la mesure de ces deux défis, il nous faut la traduire en orientations, en politiques, en programmes et en mesures pour soutenir l'innovation et le développement de nos villes, de nos communautés et de l'ensemble des régions du Québec.

La réalité ne devrait plus être d'occuper le territoire pour l'occuper, mais pour le développer! Alors, il faudrait que nous nous entendions sur la notion de développement et après, je vais vous présenter des mesures concrètes pour améliorer votre projet de loi.

Le développement consiste pour une collectivité d'être responsable de son avenir par la mobilisation de tous les secteurs d'activités et de ses divers acteurs. C'est aussi de partager des valeurs communes comme la prospérité, la solidarité et le respect de la nature et des humains. C'est avoir la capacité humaine et financière de répondre adéquatement aux défis que représentent le changement climatique de la planète et la concurrence des pays aux économies émergentes dont nous constatons de plus en plus les effets. Plutôt que d'être ballottés par la mondialisation, nous devrions doter nos villes, nos communautés et régions du

Québec des moyens appropriés qui leur permettront d'être proactives et d'être encore plus responsables de leur propre avenir et devenir.

Depuis quelques années, nous subissons la concurrence des pays aux économies émergentes et nous savons très bien qu'elle va s'accroître dans les années à venir. Nous savons aussi qu'une des solutions est de miser sur nos capacités d'innovation, de création de nouvelles technologies et de créer de nouvelles entreprises exportatrices.

Par ailleurs, nous savons depuis quelques années que le changement climatique de la planète frappe tout le pays de notre planète bleue : La terre tout entière! Des technologies pour s'attaquer aux causes des changements climatiques et d'autres pour atténuer les conséquences négatives de ces changements sont de plus en plus nécessaires.

Lors des conférences internationales de Copenhague et de Durban, les pays émergents ont exprimé auprès des pays industriels leurs besoins en matière de technologie propre. Voilà un solide marché dont l'énorme potentiel pourrait nous servir de levier pour diversifier nos économies régionales.

En renforçant les ressources humaines et financières que nous avons déjà sur chacun de nos territoires respectifs, nous aurons la capacité de créer, en collaboration avec nos universités, cégeps et nos CCTT, une grappe industrielle fondée sur les technologies propres dans chacune des régions qui nous permettrait d'assurer l'expansion de nos entreprises sur les marchés internationaux, en particulier dans les marchés des pays émergents.

Pour y arriver, je vous propose les mesures de base pour la réorganisation de la gouvernance régionale et locale.

- 1- Regrouper autour de l'université ou des constituantes de l'Université du Québec (que l'on retrouve dans chaque région) tous les principaux acteurs et leaders de ces milieux afin d'identifier des priorités en matière de recherche et développement de technologie propre. En ce moment, plusieurs des acteurs sont déjà regroupés dans les Conférences régionales des élus.

Exemple : L'avènement des constituantes de l'Université du Québec dans les diverses régions est devenu un atout vraiment formidable et incroyable, de même en est-il aussi du développement du réseau des

CCTT (plus d'une quarantaine à ce jour avec d'autres en devenir ! On doit en effet profiter de ces outils formidables pour pousser plus loin dans le développement de nos régions dans la voie de l'économie du savoir à valeur ajoutée ! Voir et faire en sorte que toutes les régions du Québec soient solidement bien outillées avec de telles constituantes ! Tous les créneaux de la mise en valeur de nos ressources et richesses collectives, par nous-mêmes et pour nous-mêmes doivent être mis à contribution afin que l'ensemble des citoyen(ne)s du Québec travaillant de concert, à la hauteur de leurs talents et capacités respectives, à la création de la richesse dans toutes les régions du Québec. Qu'aucune opportunité de faire ne soit laissée pour compte et qu'on ressente bien ce nouvel élan d'efforts collectifs dans chacune des communautés québécoises !

- 2- Regrouper autour des cégeps et des centres de transfert technologique (CCTT) les acteurs du développement local afin d'identifier les priorités en matière de transfert technologique de technologie propre. Actuellement, la plupart des acteurs du développement local sont regroupés dans les CLD financés par le gouvernement du Québec et les MRC ainsi que dans les SADC et les CAE, lesquels sont financés par le gouvernement du Canada.

Exemple : Chez nous, à Amqui, nous avons le SEREX (Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers. www.serex.qc.ca) et lequel travaille à développer des bios carburants à partir de la biomasse forestière, une nouvelle chaudière à biomasse, ainsi que sur un projet de relance de l'usine d'extraction CHAICHEM pour la reconvertir en bioraffinerie.

- 3- Créer un fonds régional pour financer les projets prioritaires de R ET D en technologie propre, lesquels seraient alors choisis à leur mérite par l'université en concertation avec les partenaires régionaux et un autre fonds pour appuyer la mise au point de projet.

Le rôle des élus dans ces regroupements régionaux autour de l'université et dans ces regroupements municipaux autour des cégeps et des centres de transfert technologique est de s'assurer que les partenaires socioéconomiques de tous les milieux soient impliqués dans la détermination des priorités en matière de recherche et développement et création d'entreprise porteuse de technologie propre. Le développement

dépend de tous les individus de tous les secteurs d'activités : éducation, culture, santé, tourisme, environnement, économie, transport, communication, social, finance, promotion internationale.

Ex : Nous avons mis sur pieds ici dans l'Est-du-Québec un tout nouveau réseau de villes qui possèdent soient : une Université (Rimouski), un Cégep (Rivière-du-Loup, Matane, Rimouski, Gaspé, Sainte-Anne-de-La-Pocatière) ou une antenne collégiale (Amqui, Carleton), ou un CCTT. Ce tout nouveau regroupement a pour nom le RPIEQ (Réseau des pôles en Innovation de l'Est-du-Québec).

- 4- Créer un fonds local de transfert technologique pour financer des projets prioritaires en matière de technologie propre décidés par les cégeps et les centres de transfert technologique en collaboration avec les partenaires publics et privés locaux.
- 5- Assurer un transfert substantiel, harmonieux et pertinent de ressources financières et humaines des programmes fédéraux et provinciaux pertinents pour renforcer les ressources humaines et financières déjà en place dans les villes et les régions.

Le financement de ces nouveaux fonds devrait être précédé d'une évaluation de l'efficacité et de l'efficience des nombreux fonds existants aux gouvernements du Canada et du Québec. Par la suite, le gouvernement du Québec devrait voir au transfert des fonds au palier municipal et régional en fonction du principe de subsidiarité, et ce, en collaboration avec le gouvernement fédéral. Si la péréquation est bonne pour les provinces canadiennes, pourquoi ne le serait-elle pas, en terme d'équité, pour chacune des régions du Québec?

De plus, les ressources humaines responsables de la gestion des fonds devraient être transférées des instances centrales vers les instances locales et régionales et les instances administratives régionales des gouvernements du Canada et du Québec, notamment les conférences administratives régionales (les CAR) et Développement économique Canada.

- 6- Une telle réorganisation du travail ne saurait être complète sans établir des mécanismes de gestion des conflits et de prise de décision sans appel lorsque la concertation locale et régionale échoue dans l'établissement des priorités.
- 7- Les mesures que je propose d'appliquer pour les villes et les régions, devraient, cela va de soi, s'appliquer aussi pour la capitale et la métropole du Québec.

Les ministres responsables des régions administratives nommés par le premier ministre avec les ministres et les représentants du gouvernement fédéral seraient responsables de la gestion des fonds, de leur évaluation et de la concertation entre les acteurs du développement local et régional.

Ces mesures sont le fruit d'une réflexion sur mon expérience acquise et sur la conjoncture du monde d'aujourd'hui.

Je vous remercie de m'avoir invité à vous rencontrer. Ce fut une occasion pour moi de mettre de l'ordre dans mes intuitions et mes idées en faveur d'une nouvelle gouvernance locale et régionale en collaboration avec les gouvernements du Québec et du Canada.

En conclusion, ces mesures pourraient s'intégrer d'une manière ou d'une autre afin de rendre celles du projet de loi 34 plus efficaces et efficientes.

En espérant que ces mesures fassent rapidement leur chemin, la question maintenant n'est pas de savoir si nous sommes capables de partir à notre compte dans les régions, mais plutôt que nous voulons et devons partir à notre compte en concertation avec les partenaires socio-économiques, les gouvernements du Québec et du Canada et les entreprises.

Merci de votre attention, et je suis maintenant fin prêt à répondre à toutes vos questions!

À la prochaine!

Gaétan Ruest, ing.

Maire de la Ville d'Amqui

